

NOTICE DES GRILLES DE SELECTION POUR LES PROJETS

Objectif de la grille

Cette grille de sélection des projets candidats au programme européen Leader repose sur les principes de transparence et de non-discrimination (**Règlement européen du 24 juin 2021 – réf. : R2021/1060 art33.3b : élaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires, qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection**).

Cette grille permet au comité de programmation de procéder à une évaluation qualitative d'un projet étant entendu que l'avis d'opportunité a, au préalable, validé son adéquation avec la stratégie Leader.

→ Utilisation de la grille

La grille de sélection comprend 1 prérequis technique obligatoire et des critères qualitatifs avec une notation sur 60 points ramenée à une note sur 20 :

- Le projet qui obtient une note au-dessus de **10** est retenu.

L'ensemble des critères de la grille de sélection sont contrôlés en amont et pourront faire l'objet d'une vérification au solde du dossier.

→ Prérequis

Le projet devra satisfaire à ce prérequis de manière obligatoire. Si ce n'est pas le cas, il ne sera pas examiné plus en détail.

COMPÉTENCES SCIENTIFIQUES OU TECHNIQUES

Définition	Pièce de contrôle
<p>La compétence scientifique ou technique désigne la capacité à réaliser un projet de manière efficace et efficiente, en s'appuyant sur des connaissances ou expériences.</p> <p>Il s'agit donc de vérifier si le porteur de projet dispose des compétences scientifiques ou techniques nécessaires au projet et peut le justifier.</p> <p>Si ce n'est pas le cas, il doit s'être entouré de personnes qui en disposent soit via le recrutement d'un prestataire (bureau d'étude par exemple) soit en associant et en mobilisant des partenaires experts dans le projet (exemple : CAUE, DRAC, ADT34, CRT., etc.).</p> <p>Il s'agit de s'assurer que le projet sera réalisé dans les meilleures conditions.</p>	<p>Les compétences du porteur de projet ou du prestataire retenu doivent être précisées dans le dossier.</p> <p>Le dossier devra indiquer les partenaires associés et leurs compétences.</p>

→ Critères qualitatifs :

PARTENARIAT DANS L'ÉLABORATION OU LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Définition	Pièce de contrôle
<p>Le projet doit s'inscrire dans une démarche partenariale :</p> <p>En étant mis en œuvre par plusieurs partenaires publics ou privés (par exemple lorsqu'un porteur de projet privé s'associe à d'autres privés pour l'élaboration d'un produit touristique...).</p> <p>Ou en associant dans le pilotage et la gouvernance du projet des partenaires institutionnels (CD34, Région Occitanie...), consulaires,</p>	<p>Lettre d'engagement, conventions de partenariat, mise en place d'un comité de pilotage avec transmission de la liste des partenaires (les CR des COPILS devront être remis à la demande de solde) ...</p>

associatifs, privés ou encore les publics cibles.	
INNOVATION	
Définition	Pièce de contrôle
<p>L'innovation est l'un des fondamentaux du programme européen Leader. Il s'agit donc de vérifier si le projet comporte une dimension innovante ou expérimentale sur le territoire du GAL.</p> <p>Pour cela le projet peut proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau service, produit ou méthode sur son périmètre d'influence et/ou d'impact, • Une collaboration entre domaines traditionnellement non associés, • Un partenariat avec la recherche, • Un nouveau mode de gouvernance. 	<p>Description du projet dans le dossier = Déclaratif et lisibilité du projet sur le critère visé.</p>
PÉRENNITE/IMPACT SUR LE LONG TERME/DURABILITÉ	
Définition	Pièce de contrôle
<p>Il s'agit de s'assurer si une fois le projet réalisé les conditions sont réunies pour que celui-ci se poursuive ou reste en place plusieurs années ou si sa réalisation peut impacter durablement le territoire en créant une dynamique locale, en permettant l'acquisition de nouveaux comportements, de nouvelles façons de travailler ou en permettant le développement de nouvelles compétences locales.</p>	<p>Selon le type de projet, les pièces de contrôle peuvent être les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Budget prévisionnel avec une étude de marché, • Prévisionnel de fonctionnement, • Programme d'animation future, • Présentation d'une phase 2 suivant le projet présenté, • Descriptif du projet dans le dossier...
MISE EN PLACE D'UN SUIVI DE L'ACTION OU D'UN PROTOCOLE D'ÉVALUATION	
Définition	Pièce de contrôle
<p>Gérer un projet, c'est suivre attentivement son évolution afin de prendre les décisions adaptées en cas de dérives et vérifier que les objectifs initiaux et les résultats attendus sont atteints.</p> <p>Le porteur de projet doit donc avoir prévu une démarche d'évaluation et/ou de suivi qualitatif et quantitatif du projet.</p> <p>Il devra par ailleurs avoir précisé les livrables.</p>	<p>Présentation de la méthode de suivi et d'évaluation.</p> <p>Identification d'indicateurs de suivi qualitatifs et quantitatifs justifiables.</p> <p>Et préciser les objectifs, les attendus, les livrables...</p>
ÉMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)	
Définition	Pièce de contrôle
<p>L'enjeu climatique est désormais connu. Ce constat incite à l'appropriation de l'enjeu climatique par l'ensemble des acteurs d'un territoire. Il est nécessaire aujourd'hui de prendre en compte systématiquement l'impact d'un projet, sur le changement climatique.</p> <p>Les gaz à effet de serre (GES) sont des composants gazeux qui contribuent naturellement à l'effet de serre et à la régulation du climat. L'augmentation des activités humaines émettrices de GES est l'un des principaux facteurs à l'origine de l'accélération du changement climatique (transport, agriculture, énergies fossiles, industrie, chauffage/climatisation, etc.).</p> <p>Il s'agit donc d'inciter les porteurs de projet à s'interroger sur les émissions de gaz à effet de serre de leur projet, à chaque étape de son élaboration et d'exécution (émissions directes et indirectes liées à l'acheminement et à la fabrication d'un produit ou d'un service acheté) et également de s'assurer que leur projet anticipe les effets du changement climatique (augmentation des</p>	<p>Dans le descriptif du projet, le porteur de projet devra avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifié les étapes ou éléments de son projet qui émettent des GES, <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifié des solutions permettant de réduire ces émissions de GES si besoin, <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliciter comment le projet contribue à diminuer les GES.

<p>températures, diminution de la ressource en eau, etc.).</p> <p>Exemple de solution permettant de réduire les émissions de GES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les solutions de mobilité alternatives à l'autosolisme : covoiturage, transport en commun, mobilité douce et cyclable, etc, • Diminution ou arrêt des goodies non fabriqués localement, • Achat locaux et/ou bio, • Réduction, recyclage, réemploi des matériaux, • Utilisation d'énergie renouvelable, • Sobriété, efficacité et réduction des consommations d'énergie, • Compensation carbone : plantation d'arbres, végétalisation, etc. 	
DÉMARCHES ÉCORESPONSABLES ET SOCIÉTALES	
Définition	Pièce de contrôle
<p>Il s'agit d'inciter les porteurs de projet à adopter des démarches éco-responsables en fonction de leur projet afin d'en réduire l'empreinte écologique. Pour cela les projets devront aborder et traiter au moins l'un des sujets suivants :</p> <p>Achats de produits locaux et/ou bio ou de proximité</p> <p>Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Un produit sera considéré comme local si l'acte d'achat et de consommation ainsi que la ou les étapes de production du produit alimentaire ont lieu sur le territoire du GAL ou dans un périmètre maximum de 150 km.</p> <p>Prise en compte de l'impact sur la biodiversité et le patrimoine naturel</p> <p>La biodiversité, et l'ensemble de tous les êtres vivants sur notre planète, décline à un rythme alarmant ces dernières années. Les activités humaines, telles que les changements d'utilisation des terres, la pollution et le changement climatique en sont la principale cause. Il s'agit donc d'estimer les conséquences du projet sur la biodiversité directement ou indirectement par les effets induits du projet sur son milieu (fréquentation du lieu, valeur environnementale...). Plusieurs solutions sont envisageables : tenir compte du lieu de l'aménagement, végétaliser les bâtiments, prévoir des refuges pour les espèces...</p> <p>Prise en compte de l'impact paysager</p> <p>Il s'agit d'estimer les conséquences du projet sur son contexte paysager : la visibilité effective (projet perçu ou non, vue franche ou filtrée, partielle ou complète...), la qualité de l'inscription du projet dans le paysage d'accueil (lisibilité, prégnance, cohérence...) et enfin le croisement de ces caractéristiques avec le niveau d'enjeu en présence (niveau de fréquentation du lieu, paysage emblématique, valeur patrimoniale...).</p> <p>Réduction, recyclage, réemploi des matériaux</p> <p>L'objectif est d'encourager la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source et le développement de l'économie circulaire, qui innove dans la conception des produits</p>	<p>Devis, choix des fournisseurs, CCTP intégrant ces critères, label, certification et agrément.</p> <p>Etude d'impact, études préalables...</p> <p>Descriptif du projet dans le dossier = Déclaratif et lisibilité du projet sur le critère visé.</p>

et des matériaux, intègre en amont la prolongation de leur durée de vie et favorise le réemploi, la réutilisation ou le recyclage.

Achat durables et éco-conception

Ces produits sont conçus pour avoir une longue durée de vie et un moindre effet néfaste sur la planète. Par exemple, privilégier les produits fabriqués avec des matériaux recyclés ou biodégradables ou choisir des produits labellisés écologiques.

Limitation des déchets : le porteur de projet est attentif à limiter la production de déchets en n'utilisant pas de bouteille d'eau, de vaisselle à usage unique, en réduisant l'impression de flyer, la production de goodies, en compostant etc.

Mise en place d'actions permettant les économies d'eau

Le porteur de projet est attentif à réduire la consommation en eau lors de la mise en œuvre du projet ou pour son fonctionnement futur. (Exemple : dispositif ou sensibilisation aux économies d'eau au jardin et usage d'eau brut uniquement).

Mise en place d'actions permettant de faire face aux aléas climatiques (incendie, canicule, inondation)

L'enjeu de l'adaptation au changement climatique en cours est de se préparer à ce qui adviendra de façon certaine et de limiter notre exposition aux phénomènes extrêmes à la probabilité accrue : augmentation des températures, diminution de la ressource en eau, incendies, inondations... Il s'agit donc ici d'identifier si le projet a pris en compte ces risques et propose des solutions d'adaptation et des actions préventives face aux aléas climatiques.

Implication dans une démarche collective ou un réseau

Le porteur de projet doit donc être engagé dans un collectif ou un réseau formalisé par une adhésion et/ou une charte d'engagement (par exemple une association de commerçants, d'agriculteurs...) ou le projet est inscrit dans une opération plus vaste qui englobera à terme plusieurs autres projets similaires (par exemple, intégration dans un réseau de sites patrimoniaux ou dans un itinéraire thématique ou dans un programme plus global...).

Développement d'une offre dédiée à des publics prioritaires

L'accès à la culture et aux loisirs pour tous, notamment pour les publics fragiles est un véritable enjeu du projet. Les publics visés sont le jeune public, le public dit "empêché" - handicapé, isolé ou éloigné.